



Lundi 10 février 2020

## À LA UNE

### Réforme des retraites : Le CNCB poursuit le mouvement de forte mobilisation



À la suite du courrier de la garde des Sceaux et du Secrétaire d'État en charge des retraites en date du 5 février 2020, adressé à l'issue de la rencontre du 4 février avec le Premier ministre, l'assemblée générale a réaffirmé son opposition la plus ferme à cette réforme dont le mode de financement n'est toujours pas défini et qui porte atteinte à l'indépendance de l'avocat, à son modèle économique et donc à l'accès au droit effectif des justiciables.

**Le Conseil national des barreaux a décidé à l'unanimité de poursuivre le mouvement de forte mobilisation contre la réforme des retraites, selon les modalités arrêtées par les barreaux (toute forme de grèves, manifestations, journée d'actions, etc.).**

[Lire la motion](#)

## LIBERTÉS ET DROITS DE L'HOMME

### Accès aux droits des réfugiés en Europe : plan d'action du CNCB pour la situation à Lesbos

Il existe deux priorités pour l'accès au droit des réfugiés :

- Les mineurs isolés doivent être mis à l'abri et pris en charge dès qu'ils sont reconnus mineurs ;
- Les personnes débarquant sur ces îles doivent accéder à un avocat avant tout entretien avec une autorité.

Le CNCB a ainsi engagé un plan d'action en faveur de l'accès aux droits des réfugiés aux frontières de l'Europe et a lancé un appel à candidature pour tous les avocats volontaires pour une assistance juridique aux migrants présents sur l'île de Lesbos.

[En lire plus](#)

### Le CNCB renouvelle son soutien à Nasrin Sotoudeh

Le CNCB est pleinement mobilisé depuis l'annonce de la condamnation de Nasrin Sotoudeh le 8 mars 2019 à 33 ans de prison et 148 coups de fouet. L'institution a multiplié depuis les actions en faveur de l'avocate iranienne : interpellation des institutions et dirigeants européens, bêche à l'effigie de Nasrin recouvrant la façade du CNCB, pétition ayant recueilli 431 941 signatures, etc.

L'assemblée générale du CNCB a décidé de poursuivre en 2020 toute action susceptible d'aider à la libération de Nasrin Sotoudeh.

[En lire plus](#)

## NUMÉRIQUE

### De l'e-Acte d'avocat à l'e-Acte d'avocat sous signature privée

Le recours à l'écrit électronique revêt un intérêt majeur pour simplifier les processus, accroître la productivité des avocats et renforcer l'attractivité de la profession auprès des justiciables et des entreprises dans un contexte de mondialisation et de virtualisation des échanges de consentements. L'assemblée générale du CNCB a conclu qu'il était préférable de recourir à un procédé de signature électronique disposant d'un haut niveau de fiabilité, combiné à l'insertion d'un visuel graphique rappelant la signature manuscrite des personnes, procédé à même de maintenir un haut niveau de sécurité juridique des actes.

[En lire plus](#)

## TEXTES

### Le CNCB demande le retrait de l'article 45 du projet de loi ASAP

L'assemblée générale du Conseil national des barreaux exige le retrait de l'article 45 du projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) qui supprime l'interdiction, pour l'assureur de protection juridique, d'intervenir dans la négociation des honoraires entre l'assuré et l'avocat de son choix.

Ce projet porte une atteinte intolérable aux principes cardinaux de la profession d'avocat : la libre détermination des honoraires entre l'avocat et son client, le libre choix de l'avocat, reconnu tant par la directive « Solvabilité 2 » que par la Cour de justice de l'Union européenne, et le secret professionnel de l'avocat.

[En lire plus](#)

## EXERCICE DU DROIT

### Guide pratique sur la participation des avocats aux plateformes en ligne détenues par des tiers

La commission Exercice du droit a présenté la 2<sup>ème</sup> édition du guide sur la participation des avocats aux plateformes en ligne détenues par des tiers (ancien guide sur la participation des avocats aux sites de tiers). Fidèle à la conception pratique de la première édition, cette publication, conçue à l'adresse des avocats et des Ordres, rappelle les principales règles professionnelles et déontologiques qui s'appliquent à la participation des avocats à des sites commerciaux de référencement et de mise en relation avec des usagers du droit. Comme l'indique son nouvel intitulé, cette version actualisée intègre les nouveaux enjeux liés au développement de la société numérique notamment avec la question de la protection de la e-réputation des avocats.

[En lire plus](#)

## AFFAIRES INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

### Motion de soutien aux avocats japonais et à la JFBA

Le CNCB manifeste sa totale solidarité à la Fédération Japonaise des barreaux (JFBA) et à l'avocat Junichiro Hironaka suite à l'entrée par effraction des autorités japonaises au sein du cabinet de Me Hironaka et la saisie illégale de documents protégés par le secret professionnel.

Le CNCB rappelle que le secret professionnel de l'avocat, assurant la confidentialité des échanges entre un avocat et son client, est une garantie fondamentale de la présomption d'innocence et du procès équitable, principes consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

[En lire plus](#)

## ADMISSION DES AVOCATS ÉTRANGERS

### Admission du premier consultant juridique étranger

Lors de l'AG des 7 et 8 février derniers, le CNCB a admis le premier consultant juridique étranger. Ce statut a été créé par l'ordonnance n° 2018-310 du 27 avril 2018 et permet désormais de pratiquer, sous le titre professionnel d'origine, l'activité de consultation juridique et de rédaction d'actes sous seing privé pour autrui en droit international et en droit étranger, à l'exclusion de la représentation ou de l'assistance en justice.

Ce statut est ouvert aux avocats inscrits à un barreau hors UE et liés par celle-ci par un traité international prévoyant la fourniture de services juridiques. Après avoir été admis à exercer à titre permanent le consultant juridique étranger devra demander son inscription au tableau du barreau de son choix sur une liste spéciale.

## INTERVIEW DE L'AG



### Béatrice Voss, présidente de la commission Libertés et droits de l'homme du CNCB, sur la situation sur l'île de Lesbos

La présidente de la commission Libertés et droits de l'homme du Conseil national des barreaux est revenue sur la situation préoccupante des migrants présents sur l'île de Lesbos et nous dévoile le plan d'actions du CNCB lors de cette interview.



## SUR LES RÉSEAUX #AGCNB



## RESTONS CONNECTÉS



[espace avocat](#) | [encyclopédie](#) | [avocat.fr](#) | [RIN](#) | [petites annonces](#)

[Site institutionnel du CNCB](#)

[Plateforme de consultations juridiques en ligne](#)

+33 (0)1 53 30 85 60

[servicecom@cnb.avocat.fr](mailto:servicecom@cnb.avocat.fr)



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris